

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-205 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : **Convention Label Boutique – Commerce - Artisanat
Opération 2013 – C.C.I. de l'Artois**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la délibération communautaire du 15 avril 2013 entérinant une convention tripartite entre la collectivité, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois et la Chambre Régionale des Métiers du Nord – Pas-de-Calais visant à bonifier des prêts à court terme consentis aux commerçants et aux artisans du territoire, dans le cadre de dossiers de rénovation et de mise en conformité de leur surface commerciale et de leurs outils de travail.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du Comité d'Agrément qui s'est tenu dernièrement concernant les propositions de bonifications de prêts pour 8 commerçants dépendant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois.

Monsieur le Président détaille les dossiers et propose d'approuver les bonifications accordées sur les prêts consentis à ces différents commerçants.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les agréments concernant 8 commerçants ayant présenté des dossiers au titre de l'opération LABEL BOUTIQUE,
- d'approuver la bonification accordée annuellement à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Artois,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité pendant la période de remboursement de ce prêt.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



2013-205- 02/12/2013
DEL LABEL BOUTIQUE CCI ARRAS

